

## **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2019 à 19H30**

**Présents** : F.BEAUVOIS, A.RACCURT, C.GOUVERNEUR, J.P.PERROT, B.LAVIRE, F.BROUSSE  
T.GERossier, M.JEANNEY, A.BRET, A.L.BRUNET J.C.RUGA.C.DUMAS,

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Absents Excusés : S.AMEUR (Pouvoir C.DUMAS) I.RACCURT (Pouvoir C.GOUVERNEUR)  
G.PIPAZ (Pouvoir M.JEANNEY)

Maria JEANNEY est désignée secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2019**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **BUDGET COMMUNAL DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à des éléments connus notamment le montant de la rétrocession à la commune par l'EPF de l'Ain du tènement cadastré AB n° 85,89,210,70,72,73, 553 et 554 il convient d'ajuster le budget communal en votant les autorisations suivantes : annexe n°1. La décision modificative n°1 est votée à l'unanimité.

### **SUBVENTION DEPARTEMENTALE / DOTATION TERRITORIALE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite à l'appel à projets au titre de la dotation territoriale 2019-2020, l'Assemblée départementale, lors de sa réunion de février 2019, a décidé de pré-réserver à la commune de Bressolles, pour la construction de la nouvelle mairie, une subvention d'un montant 86 443,00 €. Ce montant correspond à un taux d'intervention de 15% d'une dépense subventionnable plafonnée à 576 285,00 € HT au titre de la dotation territoriale. Il demande à cette même assemblée de bien vouloir approuver le plan de financement définitif de l'opération au vu du marché et des devis complémentaires (aménagements extérieurs, réseaux ...). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement de la construction de la nouvelle mairie s'équilibrant en recettes et en dépenses à 576 285,00 € HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du département au taux le plus élevé.

### **MOTION D'OPPOSITION AU NŒUD FERROVIAIRE LYONNAIS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les éléments d'opposition au Nœud Ferroviaire Lyonnais. Après avoir pris connaissance, dans le cadre de la saisine de la Commission Particulière du Débat Public du 12 mars 2019, de la synthèse territorial du 03 octobre 2018, il propose de voter une motion d'opposition au CFAL. Ce projet est trop impactant pour le territoire, l'environnement, la population et les zones d'activités. Ce tracé désengorgerait la gare de la Part Dieu au détriment des deux lignes existantes qui demandent une amélioration tant la situation du fonctionnement actuel est catastrophique notamment sur la ligne TER Lyon-Ambérieu. Le projet actuel est très couteux il sera réalisé en plusieurs phases et on peut craindre que faute de moyens Réseau Ferré de France (RFF) utilise l'existant. Le projet très élaboré de tracé alternatif « dit tracé Jacques BERTHOU » porté et financé par les collectivités a été volontairement rejeté par RFF, alors que ce tracé a un coût moins élevé, avec une haute qualité environnementale et un service plus grand vers les industries de la Plaine de l'Ain et ainsi contribuer à leur déploiement. Les élus concernés demandent formellement la remise à plat du projet et l'abandon de la DUP actuelle qui permet à l'Etat de recourir aux expropriations nécessaires dans un délai de 15 ans à compter de la publication du décret, soit avant le 29 novembre 2027.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à s'opposer au projet de Nœud Ferroviaire Lyonnais dans sa forme actuelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose fermement au tracé actuel du CFAL Nord.

### **AVENANT N°1 AU MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES DE MISE EN CONFORMITE DU RGPD**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération en date du 17 juillet 2018, la commune de Bressolles a décidé d'adhérer au groupement de commandes de la 3CM pour la passation du marché de prestation de services de mise en conformité du RGPD. L'exécution de ce marché implique la réalisation de nombreux livrables : sensibilisations des élus, des agents, réunions de suivi, audit, etc. Au stade d'avancement il apparaît nécessaire de clarifier les modalités ainsi que l'échéancier de facturation en se basant sur les étapes clés du marché. Pour cela, la 3CM, coordonnateur du groupement de commandes, a rédigé un avenant. Il est bien précisé que cet avenant ne modifie en rien le montant du marché signé par la commune. Seules les modalités de paiement sont revues. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n° 1 au marché de prestation de services de mise en conformité du RGPD et autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Commission Cimetière (T.GERROSSIER)**

Un nouveau plan a été élaboré avec l'ajout d'une centaine de concessions, ce document sera transmis au SIEA en vue de sa validation. Cette action permettra la mise à jour du logiciel utilisé pour la gestion du cimetière communal. Monsieur le Maire remercie les membres de la commission, les élus pour le travail accompli en amont de la finalité de ce document.

#### **Plan Climat Air Energie (F.BEAUVOIS)**

Monsieur le Maire sensibilise les élus en les invitant à participer au séminaire concernant la phase stratégie du PCAET de la 3CM. Monsieur F.BROUSSE trouve regrettable qu'il n'y ai pas de travail en commun avec CCMP.

#### **3CM (A.RACCURT)**

Jusqu'au 7 juin 2019, la 3CM donne 100 litres de compost par habitant du territoire de la 3CM.

La séance est levée à 21 h 20